



Scanner le code ci-dessus  
pour vérifier la conformité  
du diplôme sur [www.ffss.fr](http://www.ffss.fr)



## ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE 2022

Paris, le 15 février 2022

- Vu l'arrêté du 24 août 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 1»;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2020 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours;
- Vu l'arrêté du 26 mai 1993 portant agrément de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme pour diverses unités d'enseignements de sécurité civile;
- Vu la décision d'agrément n°PSE1 - 0810 C 75 délivrée le 8 octobre 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 1»;
- Vu le procès-verbal de formation n° F-2022-20623 en date du 15 février 2022 ;

Le président, atteste que

**M. Alain GOFFAUX**

né le 2 avril 1966 à Bordeaux (33)

a suivi une session de formation continue relative à l'unité d'enseignement :

- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1)

qui s'est déroulée du 15/02/2022 au 15/02/2022, à MIMIZAN.

Ses compétences de secouriste (PSE1) peuvent être exercées jusqu'à une prochaine formation continue ou au plus tard au 31 décembre 2023 inclus sous l'égide d'une association agréée ou d'un organisme habilité à la formation aux premiers secours conformément aux textes réglementaires en vigueur ou dans le cadre d'une activité professionnelle lorsque celles-ci sont exigées.

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Bernard Rapha